



ADDITIF N° **DA** /A/RO/PCR/CIPM/2026 DU **04 AOÛT 2026** RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°20/AONO /RO/PCR/CIPM-BEC/2026 DU 23 JUILLET 2026, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BATIMENTS ET EDIFICES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA REGION DE L'OUEST(EN 02 LOTS) : REHABILITATION DES SALLES DE CLASSES AU LYCEE BILINGUE DE FONKOUAKEM DANS L'ARRONDISSEMENT DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM (LOT 1) ;REHABILITATION DE DEUX BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSES AU LYCEE TECHNIQUE DE PENKA-MICHEL, ARRONDISSEMENT DE PENKA-MICHEL, DEPARTEMENT DE LA MENOUA(LOT 2).

Le président du Conseil Régional de l'Ouest informe les entreprises convoquées que :

AU LIEU DE

➤ Au niveau de l'Avis d'Appel d'Offres et du RPAO en français

✚ Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect des modèles et prescriptions du DAO ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- De l'absence de la *copie certifiée de l'attestation de Catégorisation ou de la copie de la Décision rendant la classification à la catégorie « A, B, C ou D »* délivrée et certifiée par les services compétents du Ministère des Marchés Publics
- De l'absence de la capacité financière d'un montant de 6 666 670 (Six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix) FCFA (lot 1) ; 6 667 000 (six millions six cent soixante-sept mille) FCFA (lot 2) ;
- Du non-respect du format de fichier des offres pour la soumission en ligne ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Une note technique inférieure à 70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, le SDP) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Avoir un projet d'une année antérieure, encore en cours d'exécution du fait de l'entreprise ;
- Non dépôt de la copie de sauvegarde dans les délais impartis ;
- De Figurer sur la liste des entreprises suspendues de la commande publique publiée par l'ARMP ;
- Non existence à l'ouverture des plis, de l'inscription du soumissionnaire dans le registre infalsifiable de l'ARMP servant d'enregistrement des offres avec numéros de quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- De la non acceptation des conditions du marché.

➤ Au niveau de l'avis en anglais

✚ 15.1 Elimination Criteria

Failure to meet these criteria will result in the rejection of the bidder's offer. These include:

- ❖ The failure to produce, beyond 48 hours after the opening of the bids, a document from the administrative file (except the bid bond) ;
- ❖ Absence of a certified true copy of categorisation certificate issued by relevant services of the Ministry of Public Contracts or a copy of the decision classifying at the **A, B, C ou D** category ;
- ❖ absence of a financial capacity of **six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (6 666 670) CFA Francs (lot1); six million six hundred and sixty-seven thousand (6 667 000) CFA Francs (lot2);**
- ❖ Failure to comply with the bid file format for online submissions;
- ❖ false declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- ❖ The absence of a sworn statement declaring no abandonment of projects in the past three years;
- ❖ Absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- ❖ A technical score below 70%, referring to the qualification threshold for technical offers;
- ❖ The absence of an element of the financial offer (the submission, the unit price schedule, the detailed estimate of quantities);
- ❖ The absence of the dated and signed integrity charter;
- ❖ Having a project from a previous year that is still ongoing due to the company;
- ❖ Failure to submit the backup copy within the allotted deadlines;
- ❖ At the opening of bids, the bidder was not registered in the ARMP's tamper-proof register used for recording offers with the receipt numbers for the purchase of the tender file;
- ❖ The absence of a dated and signed declaration of commitment to comply with environmental and social clauses;
- ❖ Failure to comply with the contract conditions.

LIRE PLUTOT

➤ Au niveau de l'Avis et du RPAO en Français et du RPAO

✚ Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment

- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect des modèles et prescriptions du DAO ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- De l'absence de la *copie certifiée de l'attestation de Catégorisation ou de la copie de la Décision rendant la classification à la catégorie « A, B, C ou D »* délivrée et certifiée par les services compétents du Ministère des Marchés Publics
- De l'absence de la capacité financière d'un montant de **10 667 000 (dix millions six cent soixante-sept mille) Francs CFA pour le lot 1 ; 6 667 000 (six millions six cent soixante-sept mille) FCFA pour le lot (lot 2) ;**
- Du non-respect du format de fichier des offres pour la soumission en ligne ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Une note technique inférieure à 70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, le SDP) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Avoir un projet d'une année antérieure, encore en cours d'exécution du fait de l'entreprise ;
- Non dépôt de la copie de sauvegarde dans les délais impartis ;
- De Figurer sur la liste des entreprises suspendues de la commande publique publiée par l'ARMP ;
- Non existence à l'ouverture des plis, de l'inscription du soumissionnaire dans le registre infalsifiable de l'ARMP servant d'enregistrement des offres avec numéros de quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

- De la non acceptation des conditions du marché ;
- Absence de la copie de sauvegarde.

➤ Au niveau de l'Avis en Anglais

✚ **15.1 Elimination Criteria**

Failure to meet these criteria will result in the rejection of the bidder's offer. These include:

- ❖ The failure to produce, beyond 48 hours after the opening of the bids, a document from the administrative file (except the bid bond) ;
- ❖ Absence of a certified true copy of categorisation certificate issued by relevant services of the Ministry of Public Contracts or a copy of the decision classifying at the **A, B, C or D** category ;
- ❖ **absence of a financial capacity of ten million six hundred and sixty-seven thousand (10 667 000) CFA Francs (lot 1); six million six hundred and sixty-seven thousand (6 667 000) CFA Francs (lot 2);**
- ❖ Failure to comply with the bid file format for online submissions;
- ❖ false declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- ❖ The absence of a sworn statement declaring no abandonment of projects in the past three years;
- ❖ Absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- ❖ A technical score below 70%, referring to the qualification threshold for technical offers;
- ❖ The absence of an element of the financial offer (the submission, the unit price schedule, the detailed estimate of quantities);
- ❖ The absence of the dated and signed integrity charter;
- ❖ Having a project from a previous year that is still ongoing due to the company;
- ❖ Failure to submit the backup copy within the allotted deadlines;
- ❖ At the opening of bids, the bidder was not registered in the ARMP's tamper-proof register used for recording offers with the receipt numbers for the purchase of the tender file;
- ❖ The absence of a dated and signed declaration of commitment to comply with environmental and social clauses;
- ❖ Failure to comply with the contract conditions.
- ❖ The failure to comply with the models and requirements of the Tender Dossier;
- ❖ The absence of a sworn statement attesting to the non-abandonment of construction sites during the last three years;
- ❖ To be included on the list of companies suspended from public procurement published.

AMPLIATIONS

- Gou/RO
- MINMAP
- ARMP
- Archives

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL



Dr. Jules Hilaire Focka Focka
Président du Conseil Régional de l'Ouest